Image not found or type unknown

Accident du travail en cdd

Par **Danablain**, le **15/03/2010** à **18:31**

Salut à tous,
Mon fils a été embauché le 28.12.2009 (cdd de 6 mois) par une entreprise de collecte de déchets industriels.
Le 20.01.2010, il recevait une masse d'une tonne sur un pied et était hospitalisé. Amputation d'un orteil, pose de broches etc ..il est toujours sous surveillance médicale et en a encore pour quelques mois.
Cet accident a été reconnu accident du travail par la cpam.
Tous les soins sont pris en charge à 100% (sauf quelques fournitures: bandes, compresses, tulle).
Pour l'instant, aucune indemnité journalière ne lui a été versée et, à votre avis, est ce qu'il peut prétendre à quelque chose ?
Sachant que c'était son 1er emploi et que son unique fiche de paie montre un cumul d'heures de 113.
J'attends aussi une réponse de la cpam mais j'aimerais avoir votre avis.
Merci d'avance et @ +

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés